



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RESIDENCE DE CREATION

ENTRE :

L'Association/la Compagnie/l'Artiste (Présentation complète avec Nom – Adresse du siège – Représentant légal, etc.)

Ci-après dénommé « L'Occupant.e »,

D'une part,

ET :

La Commune de Saint-Jean-d'Angély, située à l'Hôtel de Ville – BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély représentée au jour de la conclusion des présentes par Mme Françoise MESNARD, sa Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du 7 avril 2022.

Ci-après dénommée « la Commune »,

D'autre part,

Article 1 :

La Commune met à disposition de l'Occupant, la salle de l'Atelier n° 1 (ou celle de l'Atelier n° 5), située dans la Cour d'Honneur de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély. Les Locaux sont destinés à servir de lieu de création artistique pour l'Occupant dans le cadre de ses activités. En aucun cas, les Locaux se seront utilisés comme lieux d'occupation habituels et permanents. Les parties reconnaissent le caractère précaire de cette occupation.

Article 2 :

La mise à disposition de ces Locaux, pour la période du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX, se fait à titre gratuit, tant pour les loyers que pour les charges. L'Occupant assure les locaux contre les risques locatifs et en lien avec son activité.

AR Prefecture

017-211703475-20220407-2022_04_D19-DE
Reçu le 08/04/2022
Publié le 08/04/2022

Article 3 :

La durée de la présente convention d'occupation n'excédera pas trois mois consécutifs.

Article 4 :

L'Occupant s'engage à respecter les Locaux et ne doit y opérer aucun changement, ni modification. La Commune se réserve le droit de rompre la convention en cas de non-respect des dispositions de cet article.

Article 5 :

En contrepartie de la mise à disposition à titre gratuit des Locaux, l'Occupant s'engage à mettre en valeur l'accueil en résidence sur le site de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et le soutien apporté par la Ville de Saint-Jean-d'Angély à la création artistique.

Pour L'OCCUPANT.E

**Pour LA COMMUNE
Françoise MESNARD,
Maire,
Conseillère régionale**